



- **Pour des raisons de sécurité lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, la préfecture de police de Paris a prévu le démontage de 428 boîtes sur les 932 installées le long des quais de la Seine. Les bouquinistes parisiens ont décidé d'intenter une « action en justice au tribunal administratif » pour contester cette opération et demander le « non-enlèvement » des boîtes ou, « en dernier recours », une indemnisation et un « traitement digne et respectueux » de leurs petites librairies à ciel ouvert, inscrites au Patrimoine culturel immatériel français.**

- Au 1er janvier 2024, la population française s'élevait à 68,4 millions d'habitants, enregistrant ainsi une augmentation de 0,3 % par rapport à l'année précédente, malgré une baisse significative de la natalité, comme l'a indiqué l'Insee dans son dernier rapport. En 2023, le nombre de naissances dans le pays a atteint 678 000, soit une diminution de 6,6 % par rapport à l'année précédente, marquant le plus bas niveau de naissances depuis 1946.
- L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a annoncé aujourd'hui avoir enregistré près de 142 500 demandes d'asile en 2023. Cette augmentation de 8,6 % par rapport à 2022 constitue le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Pour la sixième année consécutive, l'Afghanistan reste le principal pays d'origine des demandeurs d'asile.
- Après deux ans et demi de négociations, le Parlement européen et les États membres ont convenu d'établir un plafond de 10 000 euros pour les paiements en espèces au sein de l'Union européenne. Cette mesure fait partie d'une nouvelle législation visant à combattre le blanchiment d'argent et à améliorer la lutte contre le financement du terrorisme.
- Le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont conclu un accord visant à une réforme substantielle de la législation de l'UE sur l'asile et la migration. Pour soutenir les pays recevant la majorité des migrants, les autres États membres devront soit relocaliser des demandeurs d'asile sur leur territoire soit fournir des contributions financières. Cet accord reste soumis à l'approbation finale du Parlement et du Conseil de l'UE.
- La CNIL a annoncé une amende de 32 millions d'euros à Amazon France Logistique, une filiale de la société américaine Amazon, pour avoir mis en place un système de surveillance des employés jugé excessivement intrusif. L'autorité de contrôle de la protection des données personnelles a considéré que si la mise en place du système pouvait être justifiée, « la conservation de toutes les données et des indicateurs statistiques qui en découlent était globalement disproportionnée ».

## ACTES ANTISEMITES

En 2023, le nombre d'actes antisémites recensés en France a connu une multiplication par quatre, atteignant 1 676 incidents, comparé à 436 en 2022, selon un rapport du Crif. Le Conseil représentatif des institutions juives de France constate une « explosion » de ces incidents depuis le 7 octobre, date des attaques du Hamas contre Israël. Dans 57,8 % des cas, les actes recensés l'an dernier ont été des atteintes aux personnes (violences physiques, propos et gestes menaçants...). Il faut également noter le jeune âge des auteurs d'actes antisémites puisque 12,7% de ces actes ont eu lieu en milieu scolaire.

## ENERGIES RENOUVELABLES

Selon une étude publiée par Eurostat, l'institut européen de statistiques, les énergies renouvelables ont représenté 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2022, contre 16 % en 2012 dans l'ensemble de l'Union européenne. Les pays dans lesquels la part des énergies renouvelables est la plus élevée sont la Suède, la Finlande et la Lettonie. À l'inverse, cette part est la plus faible en Irlande, à Malte et en Belgique. En 2023, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont revu à la hausse l'objectif de l'Union européenne en matière d'énergies renouvelables pour 2030 : elles devront représenter 42,5 % de la consommation finale brute d'énergie.

## OQTF

La Cour des comptes, responsable du contrôle des dépenses publiques, a diffusé un rapport portant sur la politique de lutte contre l'immigration irrégulière. Le document examine particulièrement les moyens déployés et les résultats obtenus en comparaison avec les objectifs établis par l'État. Elle observe qu'entre 2019 et 2022, seulement une petite minorité, soit environ 10 %, des obligations de quitter le territoire français (OQTF) ont été effectivement mises en œuvre, entraînant le départ effectif des personnes concernées. En raison de leur représentation prépondérante au sein de la population immigrée en France, ce sont les ressortissants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie qui sont les plus concernés par ces OQTF.